

## Extrait d'acte de naissance

### Héritage : qu'est-ce que la règle de la représentation ?

Mis à jour le 18 mai 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

La règle de la représentation permet aux Personne qui descend directement d'une autre, soit au 1er degré (enfant), soit à un degré plus éloigné (petit-enfant, arrière-petit-enfant) (particuliers) d'une personne décédée de recueillir la part de succession que celle-ci aurait dû recevoir si elle n'était pas déjà morte. On dit qu'ils viennent par représentation.

Les Personne désignée par la loi pour recueillir la succession d'une personne décédée (particuliers) suivants peuvent être représentés par leurs descendants :

- Enfants du défunt et leurs descendants
- Frères et s<sup>1</sup>/<sub>2</sub>urs du défunt et leurs descendants

Exemple : Jean meurt en laissant son fils Michel ; sa fille Sophie, déjà décédée, a 2 enfants, Caroline et Bruno. Pour la succession de Jean, Caroline et Bruno vont représenter leur mère Sophie : ils recueillent sa part, c'est à dire la moitié de la succession, l'autre moitié revenant à leur oncle Michel.

Image not found

[http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads\\_servicepublic/img/savoir.jpg](http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg)

**À savoir** : le mécanisme de la représentation s'applique aussi lorsqu'un héritier renonce à la succession (particuliers) ainsi qu'en cas d'indignité successorale (particuliers).

#### Voir aussi...

- Héritage : ordre et droits des héritiers (particuliers)
- Règlement d'une succession (particuliers)
-

## Préparer sa succession : testament (particuliers)

- Préparer sa succession : donation (particuliers)

Où s'adresser ?

### Références

- Code civil : articles 751 à 755 - Règles relatives à la représentation



**Mairie  
de Nargis**

1, rue de la Mairie  
45210 Nargis  
02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)

---

**Source URL:** <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F2128>